

**Décision n° 2025-1599**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 5 août 2025**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société Destiny global infra services**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Destiny global infra services reçu le 31 juillet 2025, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 5 août 2025, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 5 août 2027, à la société Destiny global infra services (immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Belgique sous le numéro 0663965691) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros polyvalents	01 59 58 1	Métropole
Numéros polyvalents	02 59 67 1	Métropole
Numéros polyvalents	03 53 79 1	Métropole
Numéros polyvalents	04 20 26 1	Métropole
Numéros polyvalents	05 23 65 1	Métropole
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 03 87 0	National
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 03 87 1	National
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	LP	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 03 73	Métropole
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 47	National

**Article 2.** La société Destiny global infra services acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

**Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Destiny global infra services et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 5 août 2025

Pour la Présidente et par délégation

Olivier DELCLOS

Directeur Internet, données, presse,  
postes et utilisateurs